

Conditions Générales d'Utilisation

(PRET)



Le site www.fundhero.fr est édité par ALTERFINANCE.

Les Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») sont un contrat conclu entre l'utilisateur (ci-après « le Client ») du Site internet www.Fundhero.fr (ci-après le « Site ») exploité par la société Alterfinance, société par actions simplifiée au capital de 25 320 €, dont le siège social est situé au 9, Rue Théodore Blanc 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 808 351 407 et ayant le statut d'Intermédiaire en financement participatif inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 15006815 (ci-après « Fundhero »).

Le Client et FUNDHERO pouvant être dénommés ensemble « les parties ».

Les présentes CGU définissent les droits et obligations des parties.

Tout accès et/ou utilisation du Site (www.FUNDHERO.fr), suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation et leur acceptation par le Client.

La renonciation à l'acceptation des présentes CGU par le Client emportera automatiquement renonciation à l'ensemble des Services définis ci-après et proposés par FUNDHERO.

Le Client souhaitant devenir membre du Site devra, outre l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, accepter les conditions générales du Prestataire de service de paiement.

TABLE DES MATIERES

Article 1 - DEFINITIONS	2
Article 2 - INTERPRETATION	4
Article 3 - CONTRAT	4
Article 4 - FOURNISSEUR DU SERVICE	4
Article 5 - CARACTERISTIQUES DU SERVICE DE PRET	5
Article 6 - INSCRIPTION AU SERVICE DE PRET	5
6.1 - Inscription au Service en tant que Prêteur	5
6.2 - Inscription au Service en tant qu'Emprunteur	5
Article 7 - UTILISATION DU SERVICE	6
7.1 - Utilisation du Service par le Prêteur	7
7.2 - Utilisation du Service par l'Emprunteur	8
Article 8 - REMBOURSEMENT DES CONTRATS DE PRET	10

Article 9 - DEFAILLANCE DE L'EMPRUNTEUR ET DECHEANCE DU TERME	11
Article 10 - FRAIS DUS A ATLTERFINANCE ET MODALITES DE PAIEMENT	.12
10.1 - Commission	12
10.2 - Frais de fonctionnement	13
Article 12 - CONVENTION SUR LA PREUVE	13
Article 13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE	14
Article 14 - LIENS	14
Article 15 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	14
Article 16 - COOKIES	14
Article 17 - RESPONSABILITES	15
17.1 - Responsabilité liée à l'Espace Personnel	15
17.2 - Responsabilité liée à l'accessibilité au Site	15
17.3 - Responsabilité liée à l'utilisation du Service	15
Article 18 - TRAITEMENT DES RECLAMATIONS	16
Article 19 – Résiliation	16
19.1 Résiliation par FUNDHERO	16
19.2 Résiliation par le Client	17
19.3 Conséquences de la résiliation	17
Article 20 - HYPOTHESE DE NON VALIDITE D'UNE CLAUSE DU CONTRAT	17
Article 21 - CESSION	17
Article 22 - LOI APPLICABLE – JURIDICTION	18
Article 23 - NOTIFICATIONS	18
Concernant FUNDHERO	18
Concernant les Clients	18
Article 24 – DROIT DE RETRACTATION POUR LE CONSOMMATEUR	18

Article 1 - DEFINITIONS

A moins qu'une intention contraire n'apparaisse, les termes portant une majuscule dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont la signification suivante :

« Client » : désigne toute personne ayant pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Utilisation.

« Compte bancaire » : désigne tout type de compte (compte de dépôt, compte courant, etc.) ouvert au nom du Client dans les livres d'un établissement autorisé à tenir un tel compte et permettant, a minima, la fourniture des Services bancaires de base mentionnés aux articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code monétaire et financier.

« Compte de paiement » : désigne le compte détenu au nom du Client et ouvert dans les livres du Prestataire de service de paiement, utilisé aux fins de l'exécution des opérations de paiement intervenant dans le cadre du Service.

« Conditions Générales d'Utilisation » : désigne le présent contrat régissant (i) l'utilisation du Site et du Service, (ii) les relations entre FUNDHERO d'une part et les Visiteurs et Clients d'autre part, et (iii) régissant les relations entre les Clients entre eux.

« Contenu » : désigne l'ensemble des textes, graphiques, interfaces Clients, interfaces visuelles, photographies, marques commerciales, logos, sons, musiques, illustrations et codes informatiques, notamment le design, la structure, la sélection, la coordination, l'expression, l'aspect et la convivialité, la présentation et l'agencement, figurant sur le Site.

« Contrat de prêt » : désigne le contrat de Prêt mis à disposition des Clients sur le Site. Le Contrat de Prêt est le modèle dans lequel figurent les stipulations essentielles du Prêt.

« FUNDHERO » désigne la société ALTERFINANCE, société par actions simplifiée au capital de 25 320 €, dont le siège social est situé au 9, Rue Théodore Blanc 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 808 351 407 et ayant le statut d'Intermédiaire en financement participatif inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 15006815, fournisseur du Service.

« Demande de Prêt » : désigne la demande, faite par l'Emprunteur sur le Site, d'obtention d'un Prêt pour financer son Projet, selon des conditions qui lui sont préalablement exposées par FUNDHERO.

« Offre de Prêt » : désigne l'engagement irrévocable, formulé par le Prêteur sur le Site, de Prêter une somme d'argent à l'Emprunteur, selon des conditions qui lui sont préalablement exposées par FUNDHERO.

« Espace Personnel » : désigne l'espace accessible depuis le Site, strictement personnel au Client et dont l'accès est verrouillé par un mot de passe, que tout Client peut se créer à condition de remplir avec succès le formulaire prévu à cet effet, comprenant notamment la création d'un mot de passe.

« Montant Souhaité » : désigne le montant du Prêt que souhaite obtenir l'Emprunteur par l'intermédiaire du Site afin de financer son Projet.

« Opération de financement participatif » : désigne le contrat de Prêt conclu entre un Emprunteur et un ou plusieurs Prêteurs par l'intermédiaire du Site, son exécution et ses suites.

« Opération de collecte » : désigne, (i) pour l'Emprunteur, les opérations réalisées par l'Emprunteur sur le Site dans le but de promouvoir son Projet, solliciter le financement du Projet par le ou les Prêteur(s) et conclure une Opération de financement participatif, (ii) pour le Prêteur, les opérations réalisées par le Prêteur sur le Site dans le but de financer les Projets et conclure une Opération de financement participatif.

« Période de collecte ou Période de levée de fonds » : désigne la période, définie par FUNDHERO, pendant laquelle les Prêteurs peuvent formuler des Offres de Prêts sur le Site.

« Emprunteur » désigne un Client inscrit au Service en tant qu'Emprunteur dans le but de faire financer son ou ses Projets par un ou plusieurs Prêteurs.

« Prestataire de service de paiement » : Mangopay, emise par Leetchi Corp. S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en France en libre établissement, en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par la commission de surveillance du Secteur Financier, 110 route d'Arlon L-1150 Luxembourg,

« Prêt » : désigne le contrat de Prêt conclu entre le(s) Prêteur(s) et l'Emprunteur, par l'intermédiation du Site, dont les stipulations sont fixées sur le modèle du Contrat de Prêt figurant sur le Site et selon les conditions déterminées dans l'(les) Offre(s) de Prêt et la Demande de Prêt, en vue de financer un Projet proposé sur le Site.

« Prêteur » désigne un Client qui s'est inscrit au Service en tant que Prêteur dans le but de financer un ou plusieurs Projet.

« Projet » : désigne, pour un Emprunteur, tout achat ou ensemble d'achat de biens ou de prestations de Services concourant à la réalisation d'une opération prédéfinie en termes d'objet, de montant et de calendrier.

« Service » : désigne les Services d'intermédiation en financement participatif fournis par FUNDHERO consistant (i) à mettre en relation, au moyen du Site, les Emprunteurs et les Prêteurs finançant un Projet, (ii) définir et organiser les modalités des opérations de financement du Projet par les Prêteurs, et (iii) définir et organiser les modalités de suivi de ces opérations de financement et de leur gestion jusqu'à leur terme.

« Visiteur » : désigne toute personne qui navigue, prend connaissance, consulte le Site, son Contenu et les informations qui y figurent.

Article 2 - INTERPRETATION

A moins qu'une intention contraire n'apparaisse :

- les termes et expressions définis dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation pourront être employés, en tant que de besoin, au singulier ou au pluriel.
- toute référence faite, dans les Conditions Générales d'Utilisation ou dans tout autre Contenu du Site ou dans tout autre document accessible sur le Site, à une disposition légale, réglementaire ou tout autre type de norme ayant force obligatoire, devra être interprétée comme désignant cette disposition telle qu'éventuellement modifiée ou remplacée.

Article 3 - CONTRAT

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent au Client et au Visiteur, de sa connexion sur le Site jusqu'à sa déconnexion.

Article 4 - FOURNISSEUR DU SERVICE

Le fournisseur du Service est la société ALTERFINANCE, société par actions simplifiée au capital de 25 320 €, dont le siège social est situé au 9, Rue Théodore Blanc 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 808 351 407 et ayant le statut d'Intermédiaire en financement participatif inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 15006815, joignable au numéro de téléphone suivant : 0564120421 et qui exploite le site internet www.fundhero.fr.

Article 5 - CARACTERISTIQUES DU SERVICE DE PRET

FUNDHERO fournit aux Clients des Services consistant à mettre en relation, au moyen du Site, les Emprunteurs et les Prêteurs finançant un Projet, définir et organiser les modalités des opérations de financement du Projet par les Prêteurs, et définir et organiser les modalités de suivi de ces opérations de financement ainsi que leur gestion jusqu'à leur terme.

FUNDHERO agit uniquement en tant qu'intermédiaire entre les Clients. Dans le cas de la conclusion d'une Opération de financement entre un Prêteur et un Emprunteur, la relation juridique ainsi créée est établie directement entre le Prêteur et l'Emprunteur, FUNDHERO n'étant pas partie au contrat ainsi conclu.

FUNDHERO ne fournit pas de Services de paiement aux Clients, ces derniers étant intégralement fournis par le Prestataire de service de paiement, dont les conditions générales sont acceptées par le Client en même temps que les présentes.

Article 6 - INSCRIPTION AU SERVICE DE PRET

L'accès au Service et son utilisation emporte l'acceptation, sans restriction ni réserves, des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Le Client peut s'inscrire au Service en tant que Prêteur ou en tant qu'Emprunteur.

6.1 - Inscription au Service en tant que Prêteur

Le Visiteur qui souhaite s'inscrire au Service en tant que Prêteur doit être soit une personne physique, soit une personne morale.

S'il est une personne physique, le Prêteur doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans à la date de la demande d'inscription et jouir d'une pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable.

S'il est une personne morale, le Prêteur doit être régulièrement constitué selon le droit qui lui est applicable, et jouir de la capacité d'exercer ses activités et de souscrire valablement aux obligations Contenues dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Le Visiteur qui souhaite s'inscrire au Service en tant que Prêteur doit, en outre, remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription mis à sa disposition sur le Site et, le cas échéant, communiquer à FUNDHERO les documents demandés, accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que le contrat cadre de Services de paiement du Prestataire de service de paiement.

Sous réserve de validation par FUNDHERO de son inscription, un Espace Personnel est alors mis à la disposition du Prêteur via le Site, espace qui lui est strictement personnel et confidentiel et dont l'accès est sécurisé par un mot de passe que le Prêteur aura préalablement choisi.

6.2 - Inscription au Service en tant qu'Emprunteur

Le Visiteur qui souhaite s'inscrire au Service en tant qu'Emprunteur doit être soit une personne physique immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, soit une personne morale.

6.2.1 - Inscription au Service en tant que personne physique

Le Visiteur personne physique qui souhaite s'inscrire au Service en tant qu'Emprunteur doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgé d'au moins dix-huit (18) ans à la date de la demande d'inscription ;
- jouir de la pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable ;
- être inscrit au registre du commerce et des sociétés en France ;
- avoir établi le bilan de son deuxième exercice commercial, sauf dérogation accordée discrétionnairement par FUNDHERO ;
- avoir régulièrement approuvé ses comptes annuels depuis le début de son activité et le cas échéant publié selon les formes et délais requis par la loi;
- remplir avec succès l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription mis à sa disposition sur le Site ;
- communiquer à FUNDHERO les documents demandés ;
- présenter un Projet ;
- accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- accepter le contrat cadre de Services de paiement du Prestataire de service de paiement.

Sous réserve de validation par FUNDHERO de son inscription, un Espace Personnel est alors mis à la disposition de l'Emprunteur via le Site, espace qui lui est strictement personnel et confidentiel et dont l'accès est sécurisé par un mot de passe que l'Emprunteur s'engage à ne communiquer à personne.

6.2.2 - Inscription au Service en tant que personne morale

Le Visiteur personne morale qui souhaite s'inscrire au Service en tant qu'Emprunteur doit satisfaire aux conditions suivantes :

- jouir de la pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable et notamment jouir de la capacité d'exercer ses activités, de souscrire valablement aux obligations Contenues dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- être inscrit au registre du commerce et des sociétés en France ;
- avoir établi le bilan de son deuxième exercice commercial, sauf dérogation accordée discrétionnairement par FUNDHERO ;
- avoir régulièrement approuvé ses comptes annuels depuis sa constitution et le cas échéant publié selon les formes et délais requis par la loi ;
- remplir avec succès l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription mis à sa disposition sur le Site ;
- communiquer à FUNDHERO les documents demandés ;
- présenter un Projet ;
- accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- accepter le contrat cadre de Services de paiement du Prestataire de service de paiement.

Sous réserve de validation par FUNDHERO de son inscription, un Espace Personnel est alors mis à la disposition de l'Emprunteur via le Site, espace qui lui est strictement personnel et confidentiel et dont l'accès est sécurisé par un mot de passe que l'Emprunteur s'engage à ne communiquer à personne.

Article 7 - UTILISATION DU SERVICE

Pour pouvoir utiliser le Service, le Client doit être titulaire d'un Compte bancaire, disposer d'un Espace Personnel, ouvrir avec succès un Compte de paiement auprès du Prestataire de service de paiement et, s'il est inscrit en tant que Prêteur, le créditer d'un montant minimum de CINQUANTE EUROS (50 €).

Un modèle de Contrat de Prêt est mis à la disposition des Clients sur le Site. Le Client reconnaît avoir pris connaissance du contrat de prêt, dont les clauses essentielles sont par ailleurs reprises aux présentes. Le Client

reconnait que l'opération de financement sera conclue sur la base de ce contrat, qu'il déclare accepter sans réserve ni modification dans son intégralité.

Chaque Projet présenté sur le Site donne lieu à une opération de levée de fonds durant laquelle tout Prêteur peut formuler une Offre de Prêt pour financer un Projet, cette offre se matérialisant par le versement de la somme à Prêter sur le compte ouvert à cet effet. Cette période s'appelle la Période de levée de fonds ou Période de collecte. La Période de levée de fonds est déterminée par FUNDHERO qui en fixe le point de départ et la durée.

Si le montant du financement souhaité par l'Emprunteur n'est pas collecté en totalité, l'Opération de financement participatif est annulée, sauf décision contraire d'FUNDHERO, à sa discrétion et sans indemnité. En cas d'annulation de l'opération, le Prêteur sera remboursé de la somme versée, dans un délai de DIX (10) jours à compter de la notification par FUNDHERO.

7.1 - Utilisation du Service par le Prêteur

Le Prêteur peut accéder au détail des Projets et participer aux opérations de financement via son Espace Personnel.

7.1.1 - Opération de levée de fonds

Pour chaque Projet, le Prêteur peut formuler une Offre de Prêt à l'Emprunteur dans les conditions définies ci-après :

- a. montant du Prêt : le Prêteur choisit le montant du Prêt, avec un minimum de CINQUANTE EUROS (50 €), par tranches égales de dix (10) euros, et un maximum de MILLE EUROS (1.000 €), sous réserve de modifications légales du plafond. FUNDHERO se réserve le droit, de manière discrétionnaire, de changer ces limites dans le respect de la réglementation en vigueur.
- b. durée de remboursement du Prêt : la durée du Prêt est fixée par l'Emprunteur.
- c. taux d'intérêt du Prêt : il est fixé selon le barème communiqué par FUNDHERO aux Clients (les taux d'intérêts qui pourraient être publiés sur le Site n'ayant qu'une valeur indicative).

L'Offre de Prêt formulée par le Prêteur est irrévocable pendant toute la Période de levée de fonds. Une fois l'Offre émise, le Prêteur ne peut donc plus se rétracter : il s'est engagé irrévocablement à Prêter à l'Emprunteur concerné dans les termes fixés par son Offre de Prêt.

Les caractéristiques de l'Offre de Prêt sont transmises par FUNDHERO au Prestataire de service de paiement qui se charge d'exécuter l'opération de paiement. En formulant une Offre de Prêt sur le Site, le Prêteur donne une instruction irrévocable au Prestataire de service de paiement, au bénéfice de l'Emprunteur.

Si les sommes versées par les Prêteurs excèdent le Montant Souhaité, les derniers Prêteurs ayant investi seront remboursés, soit intégralement, soit partiellement au prorata des versements effectués, en fonction du dépassement constaté sur les Offres de prêt enregistrées.

Il est rappelé qu'FUNDHERO sera en droit d'écarter toute Offre de Prêt si l'objectif de collecte est réalisé. FUNDHERO pourra également demander au dernier offrant de réduire son offre, avec son accord, si celle-ci dépasse l'objectif de collecte. En cas de refus de l'offrant, FUNDHERO pourra demander aux autres offrants, jusqu'à ce que le montant de l'objectif de collecte soit atteint. Celui des offrants qui réduit son offre pourra, s'il le souhaite, affecter les sommes restantes à un autre Projet.

7.1.2 - Opération de financement

Lorsque l'opération de levée de fonds est complète et arrive à son terme, l'Emprunteur signe le contrat de Prêt, à l'aide du Contrat de Prêt figurant sur le Site, ce qui l'engage irrévocablement au remboursement intégral des sommes Prêtées ainsi qu'au paiement des intérêts, tant sur la totalité des sommes prêtées, qu'à l'égard de chacun des Prêteurs.

Le contrat de Prêt signé sera alors disponible sur les Espace Personnels des Prêteurs. Les Prêteurs déclarent à ce sujet avoir pris connaissance au préalable du modèle de Contrat de prêt sur le Site et déclarent l'accepter sans réserve et dans son intégralité.

Un tableau d'amortissement de leur Prêt figurera par ailleurs sur leur Espace Personnel.

7.2 - Utilisation du Service par l'Emprunteur

L'Emprunteur peut soumettre son Projet à FUNDHERO, via son Espace Personnel, en faire la promotion et participer aux opérations de financement de son Projet.

7.2.1 - Soumission du Projet

L'Emprunteur qui souhaite faire financer un Projet par l'intermédiaire du Site doit soumettre à FUNDHERO une Demande de Prêt comportant les éléments suivants :

- a. Montant Souhaité : l'Emprunteur choisit librement le montant du Prêt qu'il souhaite obtenir du ou des Prêteurs (le « Montant Souhaité »), avec un minimum de VINGT MILLE EUROS (20 000 €) et un maximum de UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €), sous réserve de modification légale du plafond. FUNDHERO se réserve le droit, de manière discrétionnaire, de changer ces limites dans le respect de la réglementation en vigueur.
- b. durée de remboursement du Prêt : l'Emprunteur choisit librement la durée du Prêt, comme suit : UN (1) an, DEUX (2) ans, TROIS (3) ans, QUATRE (4) ans ou CINQ (5) ans.
- c. taux d'intérêt du Prêt : l'Emprunteur ne choisit pas le taux d'intérêt applicable au Prêt, ce dernier étant fixé selon le barème communiqué par FUNDHERO aux Clients (les taux d'intérêts qui pourraient être publiés sur le Site n'ayant à ce titre qu'une valeur indicative).
- d. description du Projet : l'Emprunteur présente les caractéristiques du Projet qu'il entend faire financer par le(s) Prêteur(s) sur le Site.

La Demande de Prêt est soumise à l'acceptation préalable d'FUNDHERO qui décide, de manière discrétionnaire et sans indemnité aucune, si la Demande de Prêt peut ou non faire l'objet d'une publication sur le Site. FUNDHERO se réserve le droit de demander à l'Emprunteur toutes informations et précisions qu'elle estimera nécessaire concernant le Projet.

FUNDHERO se réserve le droit, de manière discrétionnaire et sans indemnité aucune, d'imposer à l'Emprunteur la fourniture de sûretés réelles ou personnelles pour garantir le Prêt. FUNDHERO se réserve en conséquence le droit de refuser la publication sur le Site de la Demande de Prêt si l'Emprunteur n'est pas en mesure de fournir une sûreté garantissant le Prêt ou si FUNDHERO estime, à sa seule discrétion, que les sûretés fournies par l'Emprunteur ne sont pas suffisantes.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que son Projet respecte les lois et règlements en vigueur et qu'il détient tous les droits nécessaires pour publier le Projet sur le Site. En aucun cas la responsabilité d'FUNDHERO ne saurait être engagée de ce chef.

L'Emprunteur s'engage à présenter son Projet de manière complète, honnête et loyale. Toutes les informations concernant son Projet doivent présenter un Contenu exact, clair et non trompeur.

7.2.2 - Opération de levée de fonds

Une fois la Demande de Prêt acceptée par FUNDHERO, les caractéristiques principales du Projet sont publiées sur le Site.

La publication du Projet sur le Site ouvre normalement la Période de levée de fonds, à moins qu'FUNDHERO ne décide, à sa seule discrétion et sans indemnité aucune, de la repousser à une date ultérieure.

Une fois le Projet publié sur le Site, l'Emprunteur ne pourra plus en modifier les caractéristiques.

Durant la Période de levée de fonds, l'Emprunteur peut visualiser les Offres de Prêt relatives à son Projet.

L'Emprunteur ne peut plus se rétracter de sa Demande de Prêt une fois la Période de levée de fonds ouverte sur le Site. A contrario, l'Emprunteur peut se rétracter de sa Demande de Prêt jusqu'à la publication du Projet sur le Site.

7.2.3 - Opération de financement

A l'issue de la Période de levée de fonds et si le Montant Souhaité est atteint, FUNDHERO communique à l'Emprunteur les Offres de Prêt (sélectionnées éventuellement par FUNDHERO dans le cas où les sommes ont dépassé le Montant Souhaité).

FUNDHERO fait alors parvenir à l'Emprunteur :

- la liste des Prêteurs comportant, pour chacun des Prêteurs :
 - son identité ;
 - ses coordonnées ;
 - le montant de la somme qu'il a Prêtée individuellement ;
 - le taux d'intérêt ;
- le contrat de Prêt, reprenant intégralement le modèle de Contrat de prêt figurant sur le Site, à imprimer sur papier, à parapher (chaque page), signer en dernière page et à retourner à FUNDHERO par tous moyens ;
- une autorisation de prélèvement donnée au Prestataire de service de paiement autorisant ce dernier à prélever sur le Compte bancaire de l'Emprunteur les sommes dues au titre du remboursement du (des) contrat(s) de Prêt, que l'Emprunteur doit signer et transmettre à FUNDHERO ;

Le montant total des sommes que doit payer l'Emprunteur aux Prêteurs est la somme des montants Prêtés individuellement par chaque Prêteur, majorées des intérêts, telles qu'elles figurent dans les Offres de Prêt formulées par chaque Prêteur. Le taux d'intérêt applicable aux contrats de Prêt est celui du taux d'intérêt des Offres de Prêt.

La durée de chaque contrat de Prêt est celle de la durée de remboursement du Prêt, telle que choisie par l'Emprunteur.

Ainsi, à chaque Prêt accordé par un Prêteur à l'Emprunteur, correspond un contrat de Prêt émis par cet Emprunteur et remis au Prêteur et dont les conditions sont celles de l'offre de Prêt, et du contrat de Prêt figurant sur le Site.

Une fois que l'Emprunteur a signé le contrat de Prêt, il est définitivement engagé et ne peut plus se rétracter.

Un résumé de l'Opération de financement participatif conclue par l'Emprunteur, comportant le montant total de l'opération, le taux d'intérêt applicable, les modalités de remboursement ainsi que son coût total, est fourni

à l’Emprunteur. Dans tous les cas, le tableau d’amortissement global sera annexé au contrat de Prêt signé par l’Emprunteur, et disponible dans son Espace Personnel.

Il est précisé que le Prestataire de service de paiement est seul responsable de l’exécution des virements en faveur de l’Emprunteur, sur son Compte bancaire, au titre des Prêts, FUNDHERO n’agissant qu’en qualité d’intermédiaire.

Article 8 - REMBOURSEMENT DES CONTRATS DE PRET

8.1 Engagement de l’Emprunteur

L’Emprunteur s’engage à rembourser la somme qui lui a été Prêtée par le(s) Prêteur(s) dans les conditions fixées dans les contrats de Prêt. A cette fin, il s’engage à créditer son Compte bancaire de manière à ce qu’il soit toujours en mesure d’honorer les échéances des contrats de Prêt.

FUNDHERO met à la disposition de l’Emprunteur dans son Espace Personnel l’échéancier des remboursements des contrats de Prêt lui permettant de visualiser les échéances passées et à venir avec, notamment, les dates prévues pour le paiement des échéances et leur montant.

Dix (10) jours avant chaque échéance, FUNDHERO en informe l’Emprunteur et lui rappelle son montant ainsi que la date prévue pour le paiement.

Le paiement des échéances des contrats de Prêt se fait par prélèvement sur le Compte de paiement de l’Emprunteur ouvert dans les livres du Prestataire de service de paiement. Le Prestataire de service de paiement exécute les opérations de paiements liées au remboursement des contrats de Prêt et se charge de créditer le Compte de paiement du Prêteur des sommes qui lui reviennent à ce titre.

FUNDHERO met à la disposition du Prêteur dans son Espace Personnel le tableau d’amortissement du Prêt lui permettant de visualiser les échéances passées et à venir avec, notamment, les dates prévues pour le paiement des échéances et leur montant.

FUNDHERO suit les opérations de remboursement et en informe le Client.

8.2 Remboursement total par anticipation décidé par l’Emprunteur (reproduction intégrale de la clause figurant au contrat de prêt)

L’Emprunteur pourra, à tout moment, se libérer du Prêt par anticipation, et de manière unilatérale, sous réserve de faire connaître son intention à FUNDHERO (ou au Prêteur) par lettre recommandée avec demande d’avis de réception au domicile élu (article 17), moyennant le respect d’un préavis d’un mois au minimum avant l’échéance considérée.

L’Emprunteur reconnaît que le remboursement anticipé est nécessairement total.

Pour ce faire, l’Emprunteur sollicitera du Prêteur ou d’FUNDHERO un décompte du montant restant dû. Ce décompte sera adressé à l’Emprunteur par le Prêteur ou FUNDHERO par lettre recommandée avec demande d’avis de réception et deviendra exigible à l’issue d’un délai de trois jours après sa réception.

L’Emprunteur reconnaît que la faculté de remboursement anticipé ne réduit pas les intérêts qui auraient été payés au Prêteur si le Prêt avait été mené à son terme. Aussi, en cas de mise en œuvre de cette faculté par l’Emprunteur, le Prêteur recevra le capital ainsi que les intérêts dus sur toute la durée du Prêt, à titre de pénalité de remboursement anticipé.

Le remboursement anticipé ne mettra un terme aux présentes qu’une fois le capital, les intérêts, et les intérêts de retard éventuels dus au titre du présent contrat de Prêt réglés.

Article 9 - DEFAILLANCE DE L'EMPRUNTEUR ET DECHEANCE DU TERME (*reproduction intégrale de la clause figurant au contrat de prêt*)

9.1 Incidents de paiements

9.1.1 Procédure

Lorsqu'une échéance échue demeure impayée par l'Emprunteur après une deuxième tentative de prélèvement, une notification est adressée au Prêteur et une relance est notifiée à l'Emprunteur par l'intermédiaire d'FUNDHERO, qui lui rappelle son obligation de paiement et lui sollicite des explications sur les raisons de l'impayé.

FUNDHERO, agissant au nom et pour le compte des Prêteurs, et avec l'accord préalable et exprès de ces derniers, peut mettre en place des mesures de rééchelonnement de la dette. Un nouveau tableau d'amortissement du Prêt sera alors communiqué aux Parties.

Si, malgré les mesures mises en place par FUNDHERO, une échéance impayée n'est pas régularisée dans les cinq (5) jours calendaires suivant sa date d'exigibilité, FUNDHERO fait parvenir à l'Emprunteur une mise en demeure de régulariser l'impayé sous quinze (15) jours calendaires par tous moyens et notamment via un courriel sur son adresse électronique ou un message dans son « Espace Personnel ».

Ladite mise en demeure, restée sans effet, pourra entraîner la déchéance du terme comme énoncé ci-dessous à l'article 5, outre l'application d'intérêts de retard comme énoncé ci-dessous au 4.2.2.

En cas d'application de la présente procédure, l'Emprunteur sera redevable d'une somme forfaitaire de 50 € à l'égard d'FUNDHERO pour couvrir les frais de recouvrement.

FUNDHERO communiquera aux prêteurs un état d'avancement trimestriel sur la situation des dossiers. Conformément à l'article 17 des présentes, le Prêteur pourra également, s'il le souhaite, engager lui-même et à titre individuel une procédure de recouvrement, tous les frais, droits et honoraires liés à cette demande demeurant alors à sa charge exclusive.

9.1.2 Intérêts de retard

Dans tous les cas, en cas de non-paiement à échéance de la mensualité due par l'Emprunteur, et indépendamment de la procédure décrite ci-dessus au 4.2.1, le Prêteur pourra solliciter de plein droit, outre les intérêts échus, des intérêts de retard sur la période comprise entre la date d'exigibilité de l'échéance mensuelle et la date de paiement effectif.

Ces intérêts seront de 2 %, et seront calculés sur la mensualité impayée, comprenant le capital et les intérêts.

L'Emprunteur devra payer ces intérêts de retard à première demande du Prêteur (ou d'FUNDHERO).

9.2 : Exigibilité immédiate du prêt

9.2.1 Déchéance du terme

FUNDHERO, agissant au nom et pour le compte des Prêteurs, aura la possibilité, sans qu'il soit nécessaire de recueillir l'accord de ces derniers, de se prévaloir de l'exigibilité immédiate du présent Prêt, en capital, intérêts et intérêts de retard, par la seule survenance de l'un quelconque des événements ci-après listés et sans qu'il soit besoin d'aucun préavis et d'aucune formalité préalable :

- En cas de non-paiement des sommes exigibles ou d'une seule échéance, à la suite de la procédure décrite au 4.2.1.;

- En cas de décès, de saisie, état de cessation de paiements ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture de l’Emprunteur et ce, dans les limites permises par la loi ;
- En cas d’inexactitude de l’une des déclarations faites au présent contrat par l’Emprunteur, notamment concernant la nature du Projet et l’affectation du Prêt;
- En cas de manœuvres frauduleuses de la part de l’Emprunteur ;
- En cas d’inexécution d’une seule des conditions du présent contrat de Prêt ;
- En cas de changements des mandataires sociaux de l’Emprunteur sans accord préalable écrit d’FUNDHERO agissant au nom et pour le compte des Prêteurs ;
- En cas d’opération de fusion, scission ou apport concernant l’Emprunteur, initiée sans accord préalable écrit d’FUNDHERO agissant au nom et pour le compte des Prêteurs;
- Au cas où, sans accord préalable écrit d’FUNDHERO agissant au nom et pour le compte des Prêteurs, (a) les parts sociales ou actions de l’Emprunteur sont cédées ou apportées en partie ou en totalité, (b) le fonds de commerce de l’Emprunteur est cédé ou nanti ou (c) l’activité de l’Emprunteur est substantiellement modifiée, ou arrêtée complètement ou partiellement.

9.2.2 Conséquences de la survenance de la déchéance du terme

Lorsque la déchéance du terme est prononcée, FUNDHERO déclarera par simple avis à l’Emprunteur l’exigibilité immédiate de toutes les sommes avancées en exécution du contrat.

En cas de déchéance du terme pour défaillance de l’Emprunteur (article 4.2), ce dernier devra payer au Prêteur, outre le capital restant du, les intérêts échus non payés, les intérêts de retard visés au 4.2.2 ainsi qu’une indemnité égale à 2 % des sommes dues (capital et intérêts échus).

En cas de déchéance du terme pour les autres motifs visés au 5.1, l’Emprunteur devra payer au Prêteur, outre le capital restant du, les intérêts échus non payés ainsi qu’une indemnité égale à 2 % des sommes dues (capital et intérêts échus).

En conséquence, toutes les sommes, ainsi que les intérêts courus sur celles-ci, et tous autres montants dus au titre du contrat de Prêt (notamment les intérêts de retard et indemnités), deviendront immédiatement exigibles de plein droit sans qu’il soit besoin de respecter un quelconque délai de préavis ou de mise en demeure préalable à l’égard de l’Emprunteur.

Article 10 - FRAIS DUS A ATLTERFINANCE ET MODALITES DE PAIEMENT

Le Prêteur ne supportera aucun frais lié au Prêt. Toutefois, l’Emprunteur supportera les frais suivants :

10.1 - Commission

FUNDHERO prélèvera une commission de 4 % du montant total collecté par l’Emprunteur, exigible uniquement si le Prêt est octroyé. Elle sera déduite du montant du Prêt par prélèvement direct sur le Compte de paiement de l’Emprunteur ouvert dans les livres du Prestataire de service de paiement.

FUNDHERO se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette commission dans le cadre d’opérations promotionnelles. Ladite commission sert à rémunérer FUNDHERO pour l’étude du Projet et la mise en place

des Prêts, mais ne rémunère pas FUNDHERO pour son rôle d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs et la mise en place de fonctionnalités avancées.

10.2 - Frais de fonctionnement

FUNDHERO prélèvera, en cas de mise en place des Prêts, des frais de fonctionnement annuels de 1 % du capital restant dû par l'Emprunteur.

Ces frais sont toutefois payés mensuellement.

En conséquence, le montant prélevé mensuellement correspondra à 1/12ème du capital restant dû par l'Emprunteur au début de chaque mois.

Si un Emprunteur ne paie pas une échéance, les frais de fonctionnement liés à cette échéance ne seront pas prélevés et ce, jusqu'à ce que le paiement soit reçu par le Prêteur. Les frais de fonctionnement sont dégressifs en fonction du montant total qui sera crédité sur le Compte de paiement du Prêteur ouvert dans les livres du Prestataire de service de paiement.

FUNDHERO se réserve le droit de diminuer ou supprimer ces frais dans le cadre d'opérations promotionnelles. Lesdits frais de fonctionnement servent à rémunérer FUNDHERO pour son rôle d'intermédiaire entre les Prêteurs et Emprunteurs et la mise en place de fonctionnalités avancées. Ces frais ne couvrent pas l'étude et la mise en place des Prêts, qui sont pris en charge par la commission ci-dessus décrite.

Article 12 - CONVENTION SUR LA PREUVE

Les dispositions du présent article constituent une condition essentielle de l'accès au Service.

Le Client reconnaît à l'écrit sur support électronique la même force probante que l'écrit sur support papier.

Le Client reconnaît expressément et accepte que la preuve des obligations souscrites sur le Site soit rapportée par tout support durable constatant les obligations souscrites sur le Site. Le Client s'engage à reconnaître comme support durable, notamment : le papier, les clés USB, les CD-Rom, les DVD, les cartes à mémoire, les disques durs d'ordinateur, les courriels, ainsi que tout autre instrument permettant de conserver les informations d'une manière qui permet de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction identique desdites informations.

En conséquence, le Client reconnaît et accepte expressément que le contrat de Prêt puisse être établi et conservé sur tout support durable.

Le Client reconnaît expressément et accepte :

- l'enregistrement de sa navigation sur le Site, et notamment ses « clics » de souris ou autre périphérique, comme mode de preuve des obligations souscrites via le Site ;
- que ces enregistrements effectués par FUNDHERO ont pleine valeur probante à son égard ;
- qu'en cliquant sur « *Je certifie avoir pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales d'Utilisation* », il conclut un contrat ayant force obligatoire avec FUNDHERO ;
- que la validation d'une Opération de financement participatif via un « clic » vaut signature électronique ;
- qu'il a pris connaissance du modèle de Contrat de Prêt figurant sur le Site, dont il déclare adhérer expressément en cas d'aboutissement de l'opération de levée de fonds,
- que toute opération effectuée, après s'être authentifié avec son mot de passe sur le Site, est réputée effectuée par lui-même ;

- tout document signé de manière dématérialisée par l'intermédiaire du Site et/ou dans le cadre du Service vaut preuve du Contenu dudit document, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations qui découlent du document signé de manière dématérialisée.

Les Parties conviennent que les informations et justificatifs délivrés par l'infrastructure informatique d'FUNDHERO font foi entre elles.

Article 13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Site est la propriété exclusive d'FUNDHERO. D'une manière générale, FUNDHERO accorde un droit gratuit, personnel, non-exclusif et non-transférable d'accès et d'utilisation du Site, tout autre droit étant expressément exclu sans l'accord préalable écrit d'FUNDHERO.

Tout Contenu disponible sur le Site notamment les textes, logiciels, scripts, graphismes, photos, sons, musiques, vidéos et fonctions interactives présentes sur le Site constitue la propriété d'FUNDHERO ou est concédé à FUNDHERO sous licence, notamment par les Emprunteurs. Ce Contenu est protégé par le droit d'auteur, le droit des marques et tous les autres droits de propriété intellectuelle ou droits connexes détenus par FUNDHERO ou ses concédants, notamment les Emprunteurs. Toutes les marques de tiers présentes sur le Site constituent des droits de marques détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le Contenu du Site ne peut être téléchargé, copié, reproduit, distribué, transmis, diffusé, affiché, vendu, concédé sous licence ou exploité de toute autre manière et à quelque finalité que ce soit, sans l'accord préalable écrit d'FUNDHERO.

Article 14 - LIENS

Les liens proposés vers des Sites tiers ne sauraient engager la responsabilité d'FUNDHERO quant à leurs conditions d'accès et à leur Contenu.

Article 15 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le Client est informé de ce que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre des différents formulaires sont nécessaires à l'utilisation des Services.

Ces informations sont destinées exclusivement à FUNDHERO et aux porteurs de Projet et seront conservées pendant deux ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, qu'il peut exercer en s'adressant par courrier à FUNDHERO à l'adresse de son siège social.

Article 16 - COOKIES

Un ou plusieurs « cookies » sont susceptibles d'être placés sur le disque dur de l'ordinateur du Client, afin notamment de permettre à FUNDHERO de reconnaître le Client lorsqu'il se connecte au Site, de faciliter la gestion de son Compte Client et de générer les statistiques de consultations correspondantes sur le Site.

Chaque Client et Visiteur autorise la mise en place de « cookies » et leur utilisation par FUNDHERO.

Article 17 - RESPONSABILITES

17.1 - Responsabilité liée à l'Espace Personnel

FUNDHERO n'est pas responsable de l'utilisation des éléments d'identification du Client qui reste seul et pleinement responsable de son Espace Personnel et de son utilisation, des données qu'il a communiqué et de leur utilisation, et des actions et déclarations faites par l'intermédiaire de son Espace Personnel, y compris en cas d'utilisation de son Espace Personnel par un tiers.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe et s'engage à ne le divulguer à personne sous quelque forme que ce soit. En cas d'utilisation non autorisée de son Espace Personnel, le Client s'engage à le notifier sans délai à FUNDHERO.

Le Client s'engage à ne fournir que des informations et du Contenu respectant la loi ou les droits d'autrui, par exemple n'enfreignant pas des droits de propriété intellectuelle ou ne dérogeant pas à une obligation contractuelle.

Le Client s'engage à ne fournir que des informations et Contenus exacts, transparents et actualisés et déclare détenir l'ensemble des droits relatifs aux informations et Contenus qu'il soumet sur le Site. Le Client garantit FUNDHERO contre tout recours de toute personne concernant la reproduction et la diffusion de ces Contenus et informations.

17.2 - Responsabilité liée à l'accessibilité au Site

FUNDHERO ne pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité du Site, pour quelque cause que ce soit.

Le Visiteur et/ou le Client reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder au Site et l'utiliser, et reconnaît avoir vérifié que la configuration informatique utilisée ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

FUNDHERO ne peut garantir l'exactitude et la complétude des informations diffusées sur son Site ni la permanence de son bon fonctionnement ou sa totale sécurité informatique.

FUNDHERO ne saurait être tenue responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus ou autres infections logiques sur son Site.

Le Visiteur et/ou le Client reconnaît utiliser les informations et outils disponibles sur le Site sous sa responsabilité exclusive.

17.3 - Responsabilité liée à l'utilisation du Service

Le Client déclare se conformer strictement à toutes les dispositions légales, réglementaires et administratives lui étant applicables et dont la violation pourrait porter atteinte à sa capacité à s'obliger dans le cadre du Service.

L'Emprunteur garantit à FUNDHERO et aux Clients du site, la conformité de son projet avec l'ensemble des normes légales et réglementaire qui lui sont applicables. En aucun cas la responsabilité d'FUNDHERO ne saurait être engagée de ce chef.

L'Emprunteur est entièrement responsable de la présentation de son Projet et s'assure qu'elle soit complète, honnête et loyale et que toutes les informations concernant son Projet présentent un Contenu exact, clair et non trompeur.

FUNDHERO ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'un défaut de pouvoir ou de capacité de l'Emprunteur quant à la conclusion d'une Opération de financement participatif. De même, FUNDHERO ne saurait en aucune manière être tenu pour responsable d'un défaut de pouvoir ou de capacité du Prêteur quant à la conclusion d'une Opération de financement.

FUNDHERO ne garantit aucunement le remboursement du Prêt, ni la réussite du Projet, ni la capacité de l'Emprunteur à rembourser le Prêt, ni l'authenticité du Contenu, des informations et documents présentés par les Clients sur le Site.

FUNDHERO ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de son refus de sélectionner une Demande de Prêt. Le Client accepte expressément que les Demandes de Prêt puissent être écartés par FUNDHERO sans qu'elle ait à motiver sa décision.

De même, FUNDHERO sera en droit d'écarter toute Offre de Prêt si l'objectif de collecte est atteint. FUNDHERO pourra également demander au dernier offrant de réduire son offre, avec son accord, si celle-ci dépasse l'objectif de collecte. En cas de refus de l'offrant, FUNDHERO pourra demander aux autres offrants de réduire leur offre, jusqu'à ce que le montant de l'objectif de collecte soit atteint. Celui des offrants qui réduit son offre pourra, s'il le souhaite, affecter les sommes restantes à un autre Projet.

FUNDHERO ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage du Visiteur et/ou Client qui résulterait partiellement ou totalement du non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Sauf dol ou faute lourde, FUNDHERO est dégagé de toute responsabilité – quelle qu'en soit la nature ou le fondement – quant à la fourniture du Service.

En aucun cas FUNDHERO ne pourra être tenu pour responsable d'une éventuelle dégradation, suspension, ou interruption du Service imputable à la force majeure, au fait d'un Visiteur, d'un Client ou de tout tiers, ainsi qu'aux aléas pouvant découler de la technique et de la complexité de la mise en œuvre du Service.

Article 18 - TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation concernant le Service, le Site et/ou son Contenu, les Visiteurs et Clients devront présenter une demande écrite au Service Clientèle d'FUNDHERO à l'adresse suivante : 9 Rue Théodore Blanc - 33520 BRUGES.

FUNDHERO s'oblige à apprécier dans les meilleurs délais la recevabilité de la demande et, le cas échéant, à ouvrir une instruction afin d'examiner le fondement de la requête et la pertinence des arguments avancés.

Article 19 – RESILIATION

A compter de leur publication sur le Site ou de leur acceptation par le Client, les Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent pour une durée indéterminée.

19.1 Résiliation par FUNDHERO

19.1.1 Résiliation sans préavis - Sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'FUNDHERO (ou toute autre personne) pourrait solliciter, FUNDHERO se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de suspendre ou mettre fin à l'accès d'un Client au Service et/ou résilier de plein droit, sans préavis ni indemnité, les Conditions Générales d'Utilisation, dans les cas suivants :

- non-respect par le Client des présentes Conditions Générales d'Utilisation, et notamment :

- non-respect des droits de propriété intellectuelle d’FUNDHERO et/ou de ses concédants,
- contournement ou tentative de contournement des mesures techniques de protection mises en place par FUNDHERO,
- fourniture d’informations fausses, trompeuses ou inexactes, lors de son inscription au Service ou durant son utilisation du Service,
- diffusion ou utilisation des informations fournies dans l’Espace Personnel de façon contraire à leur destination ;
- fraude, sous quelle que forme que ce soit, ou tentative de fraude, quelle qu’en soit la forme, lors de son inscription au Service ou durant son utilisation du Service ;
- non-paiement total ou partiel par le Client de la rémunération et des frais dus à FUNDHERO;
- agissements déloyaux ou contraires aux intérêts commerciaux d’FUNDHERO.

19.1.2 Résiliation avec préavis - Dans tous les autres cas, FUNDHERO pourra résilier de plein droit, sous réserve du respect d’un préavis de dix (10) jours, les Conditions Générales d’Utilisation, sans que la responsabilité d’FUNDHERO ne puisse être engagée de ce fait envers le Client ou envers tout tiers.

19.2 Résiliation par le Client

Résiliation sans préavis - S’il n’est pas engagé dans une Opération de financement participatif ni dans une Opération de collecte, le Client pourra résilier, sans préavis, les Conditions Générales d’Utilisation et son inscription au Service.

Impossibilité de résiliation - Tant qu’il est engagé dans une Opération de collecte ou dans une Opération de financement participatif, le Client ne peut pas résilier les Conditions Générales d’Utilisation ni son inscription au Service.

19.3 Conséquences de la résiliation

Quel que soit le mode de résiliation, il n’y aura aucun effet sur les Opérations de collecte et les Opérations de financement participatif en cours qui se poursuivront jusqu’à leur terme et leur réalisation complète.

Dans tous les cas, l’Emprunteur restera responsable et redevable (i) du paiement de la rémunération et des frais dus à FUNDHERO dans le cadre du Service et (ii) du ou des paiements dus aux Prêteurs dans le cadre des Opérations de collecte et des Opérations de financement participatif.

Article 20 - HYPOTHESE DE NON VALIDITE D’UNE CLAUSE DU CONTRAT

Si l’une quelconque des dispositions des Conditions Générales d’Utilisation est déclarée nulle, sans objet, non écrite, non valable ou inopposable au regard d’une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d’une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, la validité des autres dispositions n’en sera en aucun cas affectée.

Une telle disposition sera alors remplacée par une nouvelle stipulation valable s’en rapprochant le plus possible, dans son esprit, son objet et ses effets.

Article 21 - CESSION

Le Client n’est en aucun cas autorisé à céder ou transférer de quelque manière que ce soit ses droits ou obligations au titre des présentes Conditions Générales d’Utilisations et du Service, à moins que FUNDHERO y ait expressément consenti par écrit. Il n’est notamment pas autorisé à céder son Espace Personnel ou le droit d’accès à son Espace Personnel à un tiers.

FUNDHERO pourra toutefois, sans le consentement du Client, céder ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation et du Service, ce que le Client accepte expressément.

Article 22 - LOI APPLICABLE – JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, quel que soit les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Tant le Site que les modalités et conditions de son utilisation sont régis par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation.

Tout litige lié au Site et à son utilisation, et/ou résultant de l'application des présentes Conditions Générales d'Utilisation relèvera de la compétence des juridictions françaises.

Article 23 - NOTIFICATIONS

Toute notification, demande ou communication faite en exécution des Conditions Générales d'Utilisation et du Service, doit être faite par écrit et adressée à la Partie destinataire.

Toute notification, demande ou communication devant être faite et tout document devant être délivré, par une Partie à une autre Partie dans le cadre du Service et en exécution des Conditions Générales d'Utilisation, s'effectuera conformément aux indications figurant ci-après :

Concernant FUNDHERO

A l'attention de : FUNDHERO.

Adresse postale : 9 Rue Théodore Blanc, 33520 BRUGES
Adresse électronique : contact@FUNDHERO.fr

Concernant les Clients

A l'attention du Client, aux adresses postales et électroniques indiquées par le Client sur son Espace Personnel.

Sauf stipulation expresse contraire ou plus restrictive, les notifications pourront toujours être faites selon un des deux modes suivants :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- par communication électronique, en ce compris notamment par courriel ou par message électronique via l'Espace Personnel.

Article 24 – DROIT DE RETRACTATION POUR LE CONSOMMATEUR

Le Client personne physique, qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du présent contrat, accompagné de l'ouverture d'un compte, pour exercer son droit de rétractation en application de l'article L. 121-29 du Code de la consommation et ce, même s'il ne lui ait demandé aucun frais de mise en Service. Il n'aura à justifier d'aucun motif ni à supporter de pénalités.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation entraîne toutefois automatiquement l'accord express du Prêteur pour commencer l'exécution des Services proposés par le Site avant le terme du délai de quatorze (14) jours.

Lorsqu'il exerce son droit de rétractation, le Prêteur reste tenu au paiement des contrats de Prêt auxquels il a souscrit, lesdits contrats ne contenant pas de faculté de rétractation, aussi que cela figure au sein du contrat de prêt disponible sur le Site. La rétractation entraîne toutefois l'impossibilité pour le Prêteur de réaliser de nouvelles opérations de financement. Toutefois, la rétractation ne met pas fin aux différents Services nécessaires à la bonne exécution du remboursement des contrats de Prêt.